

Denis Lambelet
Route de Cugy 1
1054 Morrens
denis@lambelet.ch

Morrens, le 12 septembre 2011

Département de la formation (DFJC)
Rue de la barre 8
1014 LAUSANNE

Concerne : vos propos tenus le 10 mai 2011 en séance plénière du Grand Conseil.

Madame la Conseillère d'Etat,

J'accuse réception du courrier du 23 août 2011, signé Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJC. Je me réfère également à l'entretien téléphonique sur la hotline du DFJC ouverte le 31 août, au cours duquel M. Jubin a refusé de justifier le contenu des courriers qu'il m'a fait parvenir.

Ces courriers confirment que le prétendu « *avis juridique extrêmement clair et limpide* » dont vous êtes prévalue dans vos propos du 10 mai 2011 devant le Grand Conseil **est une invention de votre part.**

Vous prétendez dans votre courrier que cet avis juridique n'est autre que le préavis no. 336 de septembre 2010 : cette explication est fausse et irrecevable puisque, en son point 1.3, ce préavis confirme

- que l'initiative peut être mise en conformité
- que les modifications nécessaires ont déjà été validées.

Au surplus, je ne peux croire que la juriste que vous êtes ne sache pas faire la différence entre un préavis déjà discuté en plénum et un avis juridique prétendument inédit.

Le 10 mai 2011, vous avez menti aux députés.

Vous avez encore menti aux Vaudois en déclarant que l'initiative

- instaure les notes à l'école enfantine, en sachant que la vérité était autre
- sépare les filières dans des bâtiments différents et crée des ghettos, alors que vous savez parfaitement que c'est une disposition souhaitable dans certains cas pour simplifier l'organisation des options, disposition que la LEO a également reprise en son article 86 al 3.
- engendre un coût de 100 mios de frs, alors que 25 mios au maximum ont été projetés et argumentés et que vous le saviez.

Vous avez discrédité votre fonction de ministre, et corollairement la crédibilité du Conseil d'Etat.

Quels que soient les difficultés et échecs futurs que vous allez immanquablement rencontrer lors de la mise en place de la LEO, le bilan de votre action est d'ores et déjà négatif sur ce dossier.

Tous commentaires ou démentis crédibles reçus dans les dix jours seront annexés à la large diffusion que j'entends faire de cette lettre.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

D. Lambelet